

2 octobre 2020

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 novembre 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de préétude d'un montant de 500 000 francs destiné à l'élaboration d'un plan directeur pour l'aménagement du site de la caserne principale du Service d'incendie et de secours (SIS), située 11, rue du Vieux-Billard, parcelle N° 292 et pour partie sur la parcelle N° 291, feuille N° 17 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Rapport de M. Maxime Provini.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 15 janvier 2020. La commission s'est réunie le 3 septembre 2020 sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de préétude d'un montant de 500 000 francs destiné à l'élaboration d'un plan directeur pour l'aménagement du site de la caserne principale du Service d'incendie et de secours (SIS), située 11, rue du Vieux-Billard, parcelle N° 292 et pour partie sur la parcelle N° 291, feuille N° 17 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une

réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Séance du 3 septembre 2020

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Nicolas Schumacher, commandant et chef du Service d'incendie et de secours (SIS), et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel au DSSP

Le but de cette audition était de présenter la demande d'ouverture d'un crédit de préétude d'un montant de 500 000 francs pour l'élaboration d'un plan directeur pour l'aménagement du site de la caserne principale du SIS qui se trouve à la rue du Vieux-Billard. Pour rappel, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises (ACG) ont validé un concept opérationnel cantonal en 2017. Ce concept prévoit notamment le renforcement du SIS, et ce, aussi bien au niveau des effectifs qu'au niveau des casernes, avec une ouverture en continu des trois casernes de la Ville depuis février 2020. De plus, d'ici à 2030, il est prévu de construire deux nouvelles casernes, l'une dans la région de Plan-les-Ouates/Bernex et l'autre dans la région Meyrin/Vernier. L'objectif est avant tout sécuritaire, à savoir garantir que le premier moyen d'intervention, de sauvetage et d'extinction soit toujours sur le lieu du sinistre en dix minutes en zone urbaine et en quinze minutes en zone rurale, et ceci dans 80% des cas. La Ville a entamé des négociations avec les autres communes afin que ce renforcement passe par un financement collectif de la part des différentes communes membres de l'ACG. Aujourd'hui, la contribution de la Ville au SIS est d'à peu près 73%, tandis qu'avec ce projet, elle passerait à 44%. Ces négociations ont abouti au dépôt d'un projet de loi, déposé au Grand Conseil par le Conseil d'Etat, et qui prévoit la création d'une structure intercommunale. Ce projet de loi n'a, à ce jour, pas encore été voté, du retard ayant été pris en raison du Covid.

M. Schumacher a montré aux commissaires un film qui a permis de donner un aperçu de la situation actuelle. Il y a notamment dans la cour de la caserne un potentiel de développement relativement clair, qui pourrait facilement permettre la construction d'une nouvelle aile, notamment pour l'aménagement d'une centrale d'alarme et d'un centre d'appel. Il y a également des emplacements libres qui pourraient être aménagés autrement. Il y aussi le bâtiment de la rue du Vieux-Billard, qui sert uniquement de stockage actuellement et qui pourrait être utilisé pour d'autres fonctions. Enfin, concernant les ateliers de la caserne, M. Schumacher nous a expliqué qu'il était difficile de faire des aménagements.

Suite à cette excellente présentation, les commissaires ont posé un certain nombre de questions. Ainsi, il a été précisé que 12 postes supplémentaires étaient envisagés pour la centrale d'alarme afin de pouvoir améliorer la gestion des appels téléphoniques qui sont souvent surchargés en cas d'événements particuliers comme des orages.

Il a également été précisé que la caserne du Vieux-Billard allait continuer à jouer un rôle central étant donné son emplacement et le fait que l'état-major y travaille. Les autres casernes nous ont été décrites comme des postes de dépôts secondaires. Par ailleurs, il a été précisé que ce crédit de préétude concerne uniquement le réaménagement du site de la rue du Vieux-Billard et ne concerne pas les autres sites.

Une autre précision concernant le financement de ce crédit relève que, normalement, le crédit d'étude sera financé par la structure intercommunale. Le Municipal ne sera alors plus saisi pour des demandes de financement.

Au terme de cette audition, les commissaires ont estimé qu'il y avait peu de motifs valables pour retarder le lancement d'une préétude, tout en notant que la commission restera attentive aux résultats de cette préétude.

Vote

La commission a donc validé à l'unanimité cette demande de crédit, car il est nécessaire d'aller de l'avant rapidement avec ce dossier.